



"L'ATELIER 9"

Fiche d'inscription 2021-2022

Inscription possible par courrier en renvoyant la fiche d'inscription dûment remplie, signée et accompagnée du règlement des cours (à l'ordre de l'Atelier 9) et de la cotisation de 10€ à l'association Atelier 9 Géod.

UNE fiche par famille complétée et signée au verso à remettre impérativement à l'inscription

NOM : _____ Prénom : _____
né(e) le : _____ cours 2021/2022 _____ / _____
Email élève : _____ @ : _____
Email parent : _____ @ : _____

NOM : _____ Prénom : _____
né(e) le : _____ cours 2021/2022 _____ / _____
Email : _____ @ : _____

NOM : _____ Prénom : _____
né(e) le : _____ cours 2021/2022 _____ / _____
Email : _____ @ : _____

Adresse : _____
C P : _____ VILLE : _____

Très important : merci de nous donner un Email valide que vous regardez régulièrement.
Pour les mineurs, Email des parents et Email personnel pour les ados qui en possède un.

Profession : _____ du Père : _____ de la Mère : _____

Pour les nouveaux élèves, comment avez-vous connu l'école ? : _____

Le règlement du forfait annuel se fait en 3 chèques à remettre à l'inscription, ou dans sa globalité.

Frais Inscription :	
Nouvelle inscription	18 €
ou Réinscription	13 €
ou Inscription Famille	23 €
1 ^{er} chèque	
Total	
2 ^{ème} chèque	
3 ^{ème} chèque	
Total	
Cotisation Association Atelier 9 Géod <u>règlement séparé</u>	10€ x
10€ /élève	=

Règlement intérieur de "l'Atelier 9"

Article 1 - Inscription

Les cours suivent le rythme scolaire de septembre à juillet (voir la plaquette pour les vacances).

Article 2 - Paiements

Le paiement des cours se fait à l'inscription en 3 chèques, dans sa totalité (facilité de paiements pour les étudiants).

Le forfait n'est pas remboursable, sauf raison exceptionnelle (mutation, maladie grave).

Toute année commencée est intégralement due.

Article 3 - Tenue

Collant et justaucorps de couleur différente selon les cours (enfants/ados), à voir avec le professeur.

Article 4 - Vestiaires

L'accès aux vestiaires est exclusivement réservé aux élèves (à l'exception des parents des petits) et professeurs. En cas de perte ou de vol, "l'Atelier 9" ne pourra être tenu pour responsable.

Article 5 - Consignes durant le cours

Pour le bon déroulement du cours, les élèves doivent respecter les horaires.

Les parents s'engagent à marquer la tenue imposée pour les cours d'enfants et ados.

Les élèves doivent avoir les cheveux attachés.

Il n'est pas permis aux élèves de prendre des photos ou des vidéos durant les cours sans autorisation.

Article 6 - Absence et Présence

L'assiduité est nécessaire afin de profiter de la progression du cours tout au long de l'année.

En cas d'absence merci de laisser un message par mail ou téléphone.

Article 5 - Spectacle

"L'Atelier 9" organise tous les 2 ans par l'intermédiaire de l'association "l'Atelier9 Géod", un spectacle auquel participent tous les cours de danse. La cotisation est obligatoire pour tous.

La présence des élèves aux différentes répétitions et représentations du spectacle est obligatoire.

Article 6 - Droit à l'image

En m'inscrivant je donne expressément mon autorisation à l'école de danse "Atelier 9" de photographier ou filmer mon enfant ou moi-même et à utiliser ces images et enregistrements sonores pour tous montages et toutes diffusions vidéo (inclus réseaux sociaux), ou sous forme de produits multimédias qui en seraient issus, à usage non lucratif, sans apparition de nom et ce sans limitation de durée dans le temps.

Date : _____

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé" :